



Séance du Conseil Municipal
du vendredi 25 mai 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT le VINGT-CINQ MAI à DIX HEURES, le Conseil Municipal de la Commune d'ORANGE, légalement convoqué le 17 mai 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances, en session du mois de MAI ;

*Sous la présidence de **M. Jacques BOMPARD, Maire***

ETAIENT PRESENTS :

*M. Gérald TESTANIERE, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Denis SABON, M. Jean-Pierre PASERO, Mme Marcelle ARSAC, Mme Anne CRESPO, M. Claude BOURGEOIS, Mme Catherine GASPA, **Adjoint***

Nombre de
membres :

- En exercice : 35
- Présents : 26
- Votant : 34

*Mme Edmonde RUZE, M. Jacques PAVET, Mme Marie-Josèphe MARTIN, M. Jean-Christian CADENE, M. Michel BOUYER, M. Bernard EICKMAYER, Mme Danielle GARNAVAUX, Mme Chantal GRABNER, Mme Marion STEINMETZ-ROCHE, Mme Carole PERVEYRIE, M. Guillaume BOMPARD, Mme Christiane LAGIER, Mme Anne-Marie HAUTANT, Mme Christine BADINIER, M. Gilles LAROYENNE, Mme Yannick CUER, Mme Fabienne HALOUI, **Conseillers Municipaux.***

Absents excusés :

<i>Mme Muriel BOUDIER</i>	<i>qui donne pouvoir à</i>	<i>Mme Anne CRESPO</i>
<i>M. Armand BEGUELIN</i>	<i>qui donne pouvoir à</i>	<i>M. Jean-Pierre PASERO</i>
<i>Mme Danièle AUBERTIN</i>	<i>qui donne pouvoir à</i>	<i>Mme Marie-Thérèse GALMARD</i>
<i>M. Xavier MARQUOT</i>	<i>qui donne pouvoir à</i>	<i>M. Gérald TESTANIERE</i>
<i>M. Jean-Michel BOUDIER</i>	<i>qui donne pouvoir à</i>	<i>Mme Marcelle ARSAC</i>
<i>Mme Marie-France LORHO</i>	<i>qui donne pouvoir à</i>	<i>Monsieur le Maire</i>
<i>Mme Sandy TRAMIER</i>	<i>qui donne pouvoir à</i>	<i>M. Claude BOURGEOIS</i>
<i>M. Nicolas ARNOUX</i>	<i>qui donne pouvoir à</i>	<i>Mme Catherine GASPA</i>

Absent : *M. Alexandre HOUPERT*

Mme Fabienne HALOUI a quitté la séance après le dossier N° 11

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marion STEINMETZ-ROCHE est nommée secrétaire de séance.



Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire soumet le procès-verbal sommaire de la séance du 11 avril 2018 à l'approbation du Conseil. Il est approuvé à la majorité.

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

1 ALIENATION DE GRE A GRE DE L'IMMEUBLE CADASTRE SECTION BW N° 219 SIS 280 AVENUE DE L'ARC DE TRIOMPHE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS REUNI D'ORANGE

↳ Le Conseil Municipal DECIDE DE CEDER la propriété communale cadastrée section BW n° 219, sise 280, avenue de l'Arc de Triomphe, au profit de la C.C.P.R.O.

**1 ABSTENTION (Mme CUER)
2 VOIX CONTRE (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
31 VOIX POUR**

ADOPTE A LA MAJORITE



2 ALIENATION DE GRE A GRE DE L'IMMEUBLE CADASTRE SECTION BN N° 121 ET 462 SIS RUE AUGUSTE LACOUR-AVENUE DE L'ARC DE TRIOMPHE AU PROFIT DU CABINET CERFRANCE AFGA

↳ Le Conseil Municipal DECIDE DE CEDER la propriété communale cadastrée section BN n°121 et 462 sise rue Auguste Lacour-Avenue de l'Arc de Triomphe, d'une contenance de 118 m², au cabinet CERFRANCE AFGA

**2 ABSTENTIONS (MME CUER ET Mme HALOUI)
2 VOIX CONTRE (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
30 VOIX POUR**

ADOPTE A LA MAJORITE



Monsieur le Maire cède la présidence à M. Gérald TESTANIERE avant de quitter la séance. M. Jean-Christian CADENE quitte également la séance avant l'exposé du dossier N° 3 car il est concerné par la vente d'une bande de terrain (SCI MOGADOR)

3 AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE LA CROIX-ROUGE (EMPLACEMENT RESERVE N° 8 AU PLAN LOCAL D'URBANISME) - ACQUISITION DE TERRAINS

↳ Le Conseil Municipal DECIDE D'ACQUERIR lesdits terrains sus-désignés appartenant respectivement à Monsieur LAGUNA Emile, la SCI MOGADOR, Madame LAURENS Claude et Monsieur TACUSSEL Daniel

**2 ABSENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
29 VOIX POUR**

ADOPTE A LA MAJORITE



Monsieur le Maire reprend sa place en séance, ainsi que M. Jean-Christian CADENE

Mme Marcelle ARSAC quitte temporairement la séance après avoir donné pouvoir à Mme Edmonde RUZE

Mme Carole PERVEYRIE quitte également temporairement la séance

4 APPROBATION DE LA MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA DECHETTERIE INTERCOMMUNALE ET DE L'ANNEXE RELATIVE AU MEMO TRI

↳ Le Conseil Municipal **APPROUVE** la modification du règlement de la déchetterie et du mémo tri tels que présentés

**2 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
31 VOIX POUR**

ADOPTE A LA MAJORITE



RAPPORTEUR : Jean-Pierre PASERO

5 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION «AVENIR GYMNIQUE ORANGEAIS»

↳ Le Conseil Municipal **ALLOUE** une subvention exceptionnelle de 1 200 € à l'association «AVENIR GYMNIQUE ORANGEAIS»

**M. Le Maire ne prend pas part au vote
32 VOIX POUR**

ADOPTE A L'UNANIMITE



M. Guillaume BOMPARD quitte la séance afin de ne pas prendre au vote de cette subvention car il est membre du Club

6 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION «CLUB CIBLE ORANGE»

↳ Le Conseil Municipal **ALLOUE** une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association «CLUB CIBLE ORANGE»

**M. Le Maire ne prend pas part au vote
31 VOIX POUR**

ADOPTE A L'UNANIMITE



Mmes Marcelle ARSAC et Carole PERVEYRIE, ainsi que M. Guillaume BOMPARD reprennent leur place en séance

7 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SECTION FOOTBALL DU COLLEGE ARAUSIO

↳ Le Conseil Municipal **ALLOUE** une subvention exceptionnelle de 500 € à la Section Football du Collège Arausio

M. Le Maire ne prend pas part au vote
33 VOIX POUR

ADOPTE A L'UNANIMITE



8 ORANGE PLAGE 2018 – QUARTIER QUEYRADEL – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR – DES HORAIRES ET DES TARIFS

↳ Le Conseil Municipal **APPROUVE** les dates et les horaires, les tarifs et le règlement intérieur d'ORANGE PLAGE

3 VOIX CONTRE (Mme HAUTANT, Mme BADINIER et Mme HALOUI)
31 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



Monsieur le Maire procède à une suspension de séance, à 11 h 10, en raison de la prise de parole non autorisée de Mme Fabienne HALOUI, alors que ce dernier répond aux questions

Reprise de séance à 11 h 18

9 MISE A DISPOSITION A TITRE EXCEPTIONNEL ET GRATUIT D'EQUIPEMENTS SPORTIFS AUPRES DES ASSOCIATIONS ORANGEISES DANS LE CADRE DE MANIFESTATIONS SPORTIVES TELLES QUE COMPETITIONS – CHAMPIONNATS ET AUTRES

↳ Le Conseil Municipal **APPROUVE** la gratuité pour la mise à disposition des équipements sportifs et bâtiments communaux auprès des associations orangeises dans le cadre d'organisation de manifestations sportives de grande ampleur, telle que définie dans le projet de convention type

2 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
1 VOIX CONTRE (M . LAROYENNE)
31 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



RAPPORTEUR : Marcelle ARSAC

10 INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT (IRL) DUE AUX INSTITUTEURS POUR 2017 : IRL DE BASE

↳ Le Conseil Municipal **EMET** un avis favorable à la proposition de Monsieur le Préfet de Vaucluse de fixer le montant de l'IRL de base à 2 297,45 €, pour 2017

34 VOIX POUR

ADOPTE A L'UNANIMITE



**11 INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT (IRL) DUE AUX INSTITUTEURS POUR 2017 :
INSTITUTEURS BENEFICIANT DE LA MAJORATION DE 25 %**

↳ Le Conseil Municipal EMET un avis défavorable à la proposition de Monsieur le Préfet de Vaucluse de fixer le montant de l'IRL des instituteurs bénéficiant de la majoration de 25 % à 2 871,81 €, pour 2017

**1 ABSTENTION (M. LAROYENNE)
2 VOIX CONTRE (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
31 VOIX POUR**

ADOPTE A LA MAJORITE



Mme Fabienne HALOUI quitte définitivement la séance

RAPPORTEUR : Anne CRESPO

12 BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE 2018

↳ Le Conseil Municipal APPROUVE les modifications budgétaires énoncée

**3 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER et M. LAROYENNE)
30 VOIX POUR**

ADOPTE A LA MAJORITE



**13 BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ORANGE – RESTITUTION DE VEHICULE PAR LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DU PAYS REUNI D'ORANGE A LA COMMUNE**

↳ Le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal ci-joint concernant la restitution d'une balayeuse City Cat 5000

**2 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
31 VOIX POUR**

ADOPTE A LA MAJORITE



La séance est levée à 11 h 30

**Vu pour être affiché le : 31 MAI 2018
et publié sur le site internet de la Ville**

*Conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales.*

*Les délibérations peuvent être consultées auprès des services
intéressés conformément à la procédure définie par la loi du 17
juillet 1978 codifiée dans l'article L 2121-26 du Code Général des
Collectivités Territoriales.*



